

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE UBELKA (UNSS) 2023/24

FONCTIONNEMENT

L'association sportive propose diverses activités encadrées par les professeurs d'EPS, une ou plusieurs fois par semaine, tout au long de l'année. La plupart des activités (initiation ou entraînement) débouche sur des compétitions scolaires inter établissements le mercredi après-midi dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Outre le perfectionnement technique et tactique, individuel et collectif, c'est aussi et surtout l'esprit de groupe, de coopération, de responsabilisation, de citoyenneté, que nous recherchons. A travers les activités proposées, suivant les motivations des élèves, nous visons aussi à la formation de jeunes officiels en élargissant le champ de leur participation.

Toutes les informations des différentes activités (équipes, déplacements, matchs, horaires des rendez vous) seront affichées sous le préau EPS et devront être consultées régulièrement.

REGLES DE CONDUITE

L'adhésion à l'association sportive est basée sur le volontariat des adhérents. Ceux-ci **s'engagent à venir régulièrement toute l'année pour s'entraîner et participer à toutes les compétitions**. Il faut donc s'organiser dans la planification du travail scolaire hebdomadaire.

La tenue de sport adaptée à l'activité est indispensable et obligatoire.

Un relevé des absences est fait par le responsable d'activité. Ce relevé sera à disposition de l'administration mais aussi des familles sur demande.

Toute attitude incorrecte (à l'entraînement, en compétition ou en sortie) vis-à-vis des camarades, des adversaires, des responsables, du matériel ou des installations, fera l'objet d'une exclusion de l'élève concerné. La famille sera informée par le chef d'établissement, président de l'Association.

TRANSPORTS

Lors des entraînements, les élèves sont pris en charge sur les lieux de rendez vous (précisés sur les affiches). Ils viennent et repartent par leurs propres moyens à la fin de l'entraînement ou au retour d'un déplacement.

Lors des déplacements en car pour les compétitions, les élèves sont pris en charge et libérés devant le collège.

Pour certaines compétitions, la présence de parents accompagnateurs sera appréciée.

Les informations, les horaires de départ et de retour (approximatifs) sont à consulter expressément sur les affiches

INSCRIPTIONS : Fournir l'**autorisation parentale** et le contrat élève lus et signés.

Cotisation annuelle : **25 €** (ou 30 € avec le t-shirt du collège) chèque à l'ordre de « Association sportive du collège UBELKA »

ACTIVITES POUR L'ANNEE 2023-2024

Activités	Tennis de table	V.T.T	Badminton	Escalade	Hand-ball
Responsables	Mme Aso	M. Guillem et M. Barral	M. Roblès	M. Meresse	M. Duverne
Horaires d'entraînements	lundi et vendredi 12h30-13h30 Matches le mercredi	mercredi 13h15-16h30	mercredi 12h30-14h30 lundi 12h30-13h30	mercredi 12h30-15h30	Mardi bg, jeudi filles, vendredi mg 12h30-13h30 matchs mercredi

Nom et prénom: Activité prioritaire:

Date de naissance: Catégorie: Classe:

AUTORISATION PARENTALE A.S. CLG UBELKA

Une activité choisie entre tennis de table, vtt, badminton, escalade, et hand-ball:

choix n°1 (prioritaire):

choix n°2 (si plus de place dans le choix n°1):

Je soussigné(e)....., Père, mère, tuteur,
Demeurant.....

Autorise mon enfant à participer aux activités de l'association sportive du collège.

Je m'engage à veiller à son assiduité, à son bon état d'esprit et à sa participation régulière aux entraînements et matches.

« Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de :

- la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié

- la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images

- la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations

de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence ».

Numéros de téléphone et adresses mail :

Adresses mails obligatoires! un message de validation vous sera envoyé par l'unss !

Portable mère Portable père.....

Mail mère Mail père.....

Autre Portable élève.....

Fait le :

Signature de la mère (ou tutrice)

Signature du père (ou tuteur)

ENGAGEMENT DE L'ELEVE

Je soussigné(e)

m'engage à respecter le règlement de l'AS et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour participer aux entraînements et aux compétitions, y compris le mercredi après midi.

Signature de l'élève :